



## Révision du SCoT

Compte-rendu du 25 mars 2024

### Atelier 2 : Les modèles économiques

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

---

##### SCoT

- Jean-Marie Herzog (Président du SCoT)
- Christine Bainier (GBCA)
- Annie Baulay (GBCA)
- Thierry Besançon (GBCA)
- Alain Salomon (GBCA)
- Sandrine Larcher (CCST)
- Jean-Michel Talon (CCST)

##### AUTB

- Anne-Sophie Peureux-Demangelle
- Anne Quenot
- Pédro Hermenegildo
- Virginie Herzog
- Emilie Soulard
- Clara Richard

*Verbatim : « Réconcilier activités et espaces »*

Cet atelier traite de l'économie et plus particulièrement de la stratégie d'aménagement des sites d'activités.

La présentation est téléchargeable au lien suivant : <http://scotbelfort.fr/revision>  
Ce compte-rendu est un relevé des échanges et des interventions.

Le SCoT doit traduire la stratégie des collectivités en mettant en place une politique d'aménagement et de gestion des sites d'activités en lien avec les enjeux de la maîtrise du foncier.

M. Herménégildo revient sur l'atelier 1 qui posait la question suivante « Quel(s) modèle(s) économique(s) en 2045 ? », et à laquelle il avait été répondu de s'appuyer sur les atouts du territoire à savoir :

- un cadre de vie de qualité : des espaces urbains et naturels imbriqués,
- un territoire industriel reconnu dans un contexte de « réindustrialisation » de la France,
- un territoire résilient qui s'est toujours adapté et donc favorable aux nouvelles filières,
- une synergie entre développement économique et formation,
- une position géographique privilégiée, à exploiter,
- des ressources à préserver « capables » de supporter l'ambition économique,
- le changement climatique, une opportunité pour la filière tourisme « durable ».

### **Économie et richesses du territoire**

Mme Herzog explique que l'économie doit s'appréhender sous trois angles différents : produire, capter et fixer.

La richesse territoriale est le résultat simplifié de 100 % des revenus et de 100 % des gens qui sont présents sur le territoire ; cette richesse est le résultat de 3 sources :

- Produire (richesse issue de l'économie productive),
- Capturer (richesse importée depuis l'extérieur via les flux financiers comme les retraites, les allocations familiales...),
- Fixer (richesse issue de la consommation sur place).

Dans la catégorie PRODUIRE, les principaux employeurs des sites économiques du département sont notamment GE, Alstom, Lisi, Motherson et les deux tiers des emplois dans ces sites ne relèvent pas de l'économie productive.

En réponse à une question de M. Herzog, il est précisé que ce que l'on entend par « activités rares » ce sont les entreprises difficilement délocalisables.

Mme Quenot explique qu'il convient de différencier **les entreprises, qui sont moteurs de l'économie et qui doivent être implantées dans les zones économiques**, de celles qui sont plus petites et qui peuvent rester dans le milieu urbain, car elles proposent des services de proximité. **L'enjeu est donc de réserver les grands tènements aux entreprises qui ont besoin de foncier.**

Aujourd'hui, on constate que certains commerces et services de proximité délaissent les centres-villes pour s'installer dans les zones d'activités.

M. Besançon constate que c'est un phénomène récent et que 'le tout voiture' a donné la possibilité à la population de se déplacer. Rassembler tous les commerces à un endroit crée un appel et rend le site attractif, même si celui-ci est décentralisé. Il est de plus très aisé d'y stationner, à l'opposé des centres villes où le stationnement est payant et réduit.

Mme Quenot rappelle que l'objet des ateliers est bien d'amorcer et d'imaginer des solutions différentes.

Mme Larcher confirme qu'il est du devoir des élus d'apporter de nouvelles idées pour créer un nouveau modèle qui soit optimal. **Il est important de remettre les commerces de proximité dans les centres bourgs** mais le maire n'a pas tous les pouvoirs, notamment lorsqu'il s'agit de transactions privées.

M. Salomon pense qu'il faut raisonner à l'inverse et propose de comprendre pourquoi ces commerces de proximité vont s'installer dans les zones d'activités.

**La vocation des zones ne doit-elle pas être précisée ?** ne doit-on pas y trouver des commerces dédiés à l'équipement de la maison et réserver les commerces dédiés à l'équipement de la personne dans les centres-villes ?

**Mais il n'y a pas que les commerces, c'est un tout, il faut imaginer une nouvelle façon de fonctionner et repenser jusqu'à la qualité des espaces, de l'animation etc.**

Mme Herzog confirme qu'effectivement le foncier qui a été consommé pour des entreprises n'apportent pas d'économie productive. L'idée est donc **de pouvoir identifier des actions pour réussir à devenir plus sélectif.**

Les sites pressentis pour accueillir dans le futur SCoT, le développement économique, en l'occurrence 5 secteurs, sont présentés : 3 sur GBCA (à Denney, Argiésans et Pérouse), 1 dans la CCST (à Delle/Fêche l'Eglise) et 1 dans la CCVS (à Lachapelle sous Rougemont). Mme Peureux-Demangelle indique qu'il conviendra certainement de faire des choix.

M. Herménégildo précise ce qu'il faut entendre par « CAPTER », à savoir les revenus produits à l'extérieur. Les revenus des actifs, les pensions de retraite, les prestations sociales et l'apport des revenus issus du tourisme constituent la principale source de la richesse extérieure.

A noter qu'il va y avoir davantage de séniors dans les années à venir et que de ce fait cette part des richesses va augmenter. Par ailleurs, l'apport des touristes n'est pas assez important au niveau départemental ; **le tourisme est un véritable levier à développer pour capter davantage de richesses.** Il est d'autant plus important que les leviers à développer sont assez faibles dans la partie CAPTER et qu'ils dépendent des deux autres (PRODUIRE et FIXER).

**L'économie de proximité est bien présente et bien répartie sur le territoire mais elle pourrait encore davantage FIXER les richesses présentes et attirer celles des territoires voisins.** En effet, le nombre d'emplois de proximité est en baisse dans les pôles et la dispersion des populations, « effet donut », compte dans la capacité de l'économie de proximité à fixer les richesses. **C'est pourquoi il est nécessaire d'agir sur les trois canaux « PRODUIRE, CAPTER ET FIXER » pour sélectionner de nouveaux sites moteurs de richesse économique, maintenir la population du Territoire de Belfort à 140 000 habitants, développer le tourisme et s'appuyer sur une armature territoriale pour se rapprocher « de la ville du quart d'heure ». Tout cela en continuant de préserver les ressources du territoire.**

Mme Larcher pense que **le territoire se prête réellement au développement du tourisme**, car le département a beaucoup d'atouts dans ce domaine. Historiquement, c'est un territoire industriel et la partie tourisme a été plus en retrait jusque-là mais elle reste à développer. C'est un véritable levier à ne pas négliger, d'autant plus que nous sommes à moins de trois heures de Paris.

### **L'agriculture :**

Sur la question agricole, on constate une baisse du nombre des exploitations mais la taille moyenne de celles-ci augmente fortement. La surface agricole utile reste quasiment identique.

M. Talon explique que **beaucoup d'emplois découlent de l'agriculture mais que ça ne profite pas au territoire** car ces emplois sont issus de la transformation des matières premières et que tout se fait dans les départements limitrophes.

Mme Baulay confirme que le département n'est autonome que pour l'élevage. Elle propose de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs, et notamment de la ceinture verte (En urbanisme, une ceinture verte est une zone entourant une ville où l'urbanisation est interdite afin d'empêcher l'étalement urbain. Le concept a été créé au Royaume-Uni durant la première moitié du XXe siècle sous le nom anglais 'green belt').

Mme Quenot explique que tous les échanges des ateliers ont pour but de retrouver de réelles centralités, et de stopper le « tout voiture ». C'est pourquoi **il faut réfléchir à une façon d'implanter de l'industrie tout en continuant à prendre soin de l'agriculture.**

Mme Peureux Demangelle ajoute que l'idée n'est pas, bien entendu, de tout remettre dans Belfort centre, mais bien de renforcer les centres villes des pôles. Pour cela, c'est important d'anticiper les besoins et de réaliser à quel point les enjeux sur l'agriculture sont importants.

Mme Baulay trouve dommage que l'agriculture du territoire ne nourrisse pas ses propres habitants.

Mme Larcher souhaite **savoir si des coopératives agricoles ont besoin de foncier dans le territoire, et à l'échelle 2045, y'a-t-il des productions locales qui pourraient être portées par le SCoT ?**

Mme Baulay ajoute que des cultures nouvelles pourraient être développées dans le territoire comme celle des champignons avec tous les forts que compte le département, certains pourraient peut-être s'y prêter. De même, l'idée est émise de développer des marchés ouverts toute la semaine et pas seulement les week-ends. Actuellement, la filière des circuits courts ne semble pas le permettre.

Mme Quenot indique que 306 hectares d'espaces agricoles ont été artificialisés entre 2011 et 2020. Les cultures et les élevages dominent très largement avec des exploitations bien réparties sur l'ensemble du territoire. Elle ajoute qu'on trouve deux appellations d'origine protégée (AOP) pour le miel de sapin des Vosges et le Munster, 5 exploitations avec Indications géographiques protégées (IGP) et 4 exploitations Label Rouge. On constate également une offre variée dans les circuits courts, avec 61 producteurs répartis sur le territoire de manière hétérogène.

La filière agricole est donc dynamique et bien présente sur l'ensemble du département mais faiblement pourvoyeuse d'emplois localement : il faudrait élargir la carte pour savoir où sont valorisés les produits (les centrales laitières, les abattoirs, etc., sont tous hors territoire et ne participent pas aux richesses du département).

On note également que **les espaces agricoles sont de qualité et variés, qu'ils ont la particularité d'apporter au territoire des paysages agréables, support du développement touristique.**

**Les leviers existants pour fixer les richesses dans le cadre de la stratégie du SCoT pourraient être les suivants :**

- Réguler les implantations en périphérie,
- Revitaliser les centres et les faire évoluer aux nouveaux usages,
- Préserver la diversification agricole et développer une économie rurale complémentaire aux centralités.